

[Texte]

tion of the researcher, or are we going to accept anybody the Library assigns to us?

The Chairman: It has been customary that we make the request to the Library and they assign someone.

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you. The committee would also want to look at the time rule regarding the questioning of witnesses. When the committee was very much bigger and we had a rotating membership, the practice was 10 minutes on the first round and five minutes on the second. It would seem to me, with a smaller and permanent committee, we might want to reconsider that. I wonder if, perhaps, you might wish to pass a motion today suggesting we have the 10 minutes and five minutes on an interim basis but that the steering committee be asked to bring back some other recommendations.

If that made sense to you, the motion might be that we seek the advice . . . Actually, I have not prepared a motion on that; but if that notion made sense, perhaps someone would care to turn it into a motion.

Mr. Lang.

Mr. Lang: I would move the time limits on questioning in the Standing Committee on Miscellaneous Estimates be continued at 10 minutes for the lead spokesman for each party and five minutes thereafter, until the steering committee reports back with a different timing mechanism.

The Chairman: The steering committee report, of course, would be a report for the committee to adopt or amend as it saw fit.

Mr. Lang: Yes.

The Chairman: Thank you.

Motion agreed to.

The Chairman: I would hope to call a steering committee meeting tomorrow afternoon. For the information of committee members, may I inform you of the business we have before us?

We have Bill C-119, the Miscellaneous Statute Repeal Act. We have Main Estimates 1983-1984 and Supplementary Estimates 1982-1983. Traditionally, a bill takes precedence over estimates; but this will be something perhaps to discuss in the steering committee and for the steering committee to bring back in their report, unless the members wish to make some comments today.

If there is no further business, I will entertain a motion for adjournment to the call of the Chair. It is so moved. Thank you.

Monday, March 14, 1983

[Traduction]

nous accepter celle que la Bibliothèque du Parlement nous envoie?

Le président: Nous en avons toujours fait la demande à la Bibliothèque du Parlement qui nous envoyait quelqu'un.

La motion est adoptée.

Le président: Merci. Le Comité voudra peut-être également se pencher sur la question de la répartition du temps de parole lors de l'interrogation des témoins. Lorsque le Comité était plus nombreux et que les membres du Comité n'étaient pas toujours les mêmes, dix minutes étaient accordées au premier tour et cinq minutes au second. Le Comité étant maintenant plus petit et permanent, il me semble que nous pourrions peut-être modifier cette règle. Pourrait-on, par exemple, adopter une motion selon laquelle nous conservons la pratique des dix minutes et des cinq minutes à titre provisoire tout en demandant au Comité directeur de nous présenter d'autres recommandations.

Si cela vous semble acceptable, nous pourrions peut-être présenter officiellement une motion. En fait, je n'ai pas préparé de motion, mais si elle vous semble sensée, quelqu'un pourrait peut-être la rédiger.

Monsieur Lang.

M. Lang: Je propose que le temps de parole au sein du Comité permanent des prévisions budgétaires en général demeure de dix minutes pour le porte-parole de chaque parti et de cinq minutes par après, jusqu'à ce que le Comité directeur présente son rapport.

Le président: Le rapport du Comité directeur devra évidemment être adopté ou modifié par l'ensemble du Comité.

M. Lang: Oui.

Le président: Merci.

La motion est adoptée.

Le président: J'espère pouvoir réunir le Comité directeur demain après-midi. Pour votre gouverne, je me permets de vous informer des travaux qui nous attendent.

Nous allons devoir étudier le Bill C-119, Loi d'abrogation générale. Ensuite le budget principal de 1983-1984 et le budget supplémentaire de 1982-1983. Par le passé, un projet de loi devait toujours être étudié avant les prévisions budgétaires, mais cette question devra peut-être faire l'objet d'une discussion au sein du Comité directeur qui devra en faire rapport, à moins que les membres du Comité ne veulent en discuter aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autre question, la séance est levée. Merci.

Le lundi 14 mars 1983